



SECRETARIAT PERMANENT

**Procès Verbal de la troisième séance de travail du Comité de sélection du
Bénéficiaire Principal de la subvention Tuberculose**

Libreville, le 23 juin 2017

Le vingt trois juin de l'an deux mille dix-sept, il s'est tenu une réunion du comité de sélection du Bénéficiaire Principal. Cette rencontre qui avait préalablement pour but de poursuivre l'élaboration du protocole d'accord de transfert du rôle de Bénéficiaire Principal a exclusivement été consacré à l'examen de la lettre du Fonds Mondial référencée GMD/AME/CA/TD/NB/SC/17/68 indiquant les modalités de clôture de la subvention tuberculose. Elle a spécifiquement permis à toutes les parties prenantes d'avoir une compréhension commune de ce qui est concrètement attendu du pays.

Le Pasteur Gaspard OBIANG, Président du CCM a rappelé que l'agenda de travail élaboré par le Comité de Sélection prévoyait la poursuite du travail d'élaboration du Protocole de transfert au cours de cette rencontre, mais que compte tenu de la nécessité de s'assurer du respect des obligations fixées par le Fonds Mondial pour la bonne exécution du projet TB, il a jugé plus opportun de procéder à l'examen de cette correspondance adressée au CCM et au Ministère de la Santé.

La méthodologie de travail retenue pour parvenir à une exploitation efficiente des informations contenues dans ladite correspondante a consisté à faire :

- Une lecture du document ;
- Un partage de la compréhension des différentes informations ;
- Une ré-édiction des principes applicables à la clôture de la subvention TB ;
- Une identification des actions à entreprendre pour l'exécution de l'obligation.

Au cours de la lecture du document de travail, l'assistance a particulièrement été marquée par l'indication de 2 dates butoirs. La première étant la date du **31 aout 2017** qui marque l'échéance à laquelle le Bénéficiaire Principal sortant devra fournir un plan de clôture de la subvention et la seconde celle du **30 octobre 2017** qui correspond au dernier jour anticipé de la subvention attribué à ce même BP.

A la question de savoir quelle lecture pourrait-être faite de cette information par analogie aux dates fixées par le chronogramme pour le transfert du rôle de BP, le Secrétaire Permanent, **M. Louis Simplicie NGOMA** a fait observé que les dates retenues par le Fond Mondial pour la clôture de la subvention cadraient plus ou moins avec celles choisies par le comité de sélection. Car le 1^{er} Aout 2017 avait été retenu pour la signature du protocole d'accord de transfert ou clôture partiel du

projet et le 1^{er} septembre de la même année avait été considéré comme premier jour de la subvention attribué au nouveau Bénéficiaire Principal.

Par ailleurs, **l'expert de l'OMS M. Christian ELLA** a fait observer que cette précision apportée par le Fonds Mondial répondait à la préoccupation exprimée par l'Assistante Technique et Financière du projet TB, qui au cours de la précédente rencontre du comité de sélection avait souhaité connaître la date exacte qui marquera le transfert total de compétences du Ministère de la santé au Nouveau Bénéficiaire Principal.

Ensuite, **le Président du CCM** a rappelé à l'équipe du Bénéficiaire Principal sortant sa responsabilité de fournir au Fonds Mondial un plan de clôture de la subvention, le 31 Aout 2017 au plus tard. Puis, il a demandé au Responsable de l'Unité de gestion d'indiquer à quel niveau de mise en œuvre se situe l'UCP par rapport à l'élaboration dudit plan de clôture.

A ce propos, **le Coordonateur de l'Unité de Coordination du Projet TB, M. Gabriel NGOMA** a informé l'assistance de ce qu'un travail visant à dresser une situation de clôture de la subvention avait été entamé par l'ATF. Poursuivant, il a rajouté que cette situation devra être améliorée par la prise en compte des éléments nouveaux apportés par la lettre du Fonds Mondial.

Dans le document exploité au cours de cette séance de travail, il a été fait mention de ce que dans le cadre de la mise en œuvre des activités de clôture, le Fonds Mondial pourrait être emmené à autoriser une utilisation des fonds de la subvention par le BP sortant. Pour **l'expert de l'OMS** cela pourrait se traduire comme étant une possibilité pour le Ministère de la Santé de recourir à une autorisation spéciale après la date du 30 octobre 2017 dans le seul but de mettre en œuvre certaines activités nécessaires à la clôture.

N'étant pas parvenu à une pleine compréhension des attentes du Fonds, **le coordonateur de l'UCP** s'est interrogé sur la nature des activités que requière une clôture de subvention.

En réponse à cette question **le Président du CCM** a affirmé que l'équipe du Ministère de la santé devra décider des activités à mener dans le cadre de la clôture de la subvention. Néanmoins le plan de clôture devra prévoir les activités ci après :

- La description des activités de clôtures (incluant la présentation de rapport de mise en œuvre et d'audit) ;
- Le budget des activités de clôture ;
- L'inventaire de l'ensemble des produits de santé ;
- L'inventaire de l'ensemble des actifs non monétaires ;
- Le plan d'utilisation, de cession ou d'aliénation des produits de santé et des actifs non monétaires ;
- L'état estimatif du solde de trésorerie au 30 octobre 2017 ;
- Le plan de tenu des livres comptables et des registres du programme sur 7 ans ;

La description des activités de clôture

Il a été précisé que le Bénéficiaire Principal sortant devra faire une description détaillée des activités qu'il convient de mettre en œuvre pour clôturer la subvention en employant la même présentation que celle servant au plan de travail soumis au titre de l'Accord de subvention. A cette description devra être adjointe les raisons du choix et le calendrier des activités.

Prenant le parole, **le Président du CCM** est revenu sur la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des activités du plan de travail, qui d'une certaine façon diffère de celles liées à une clôture méthodique de la subvention.

Abordant dans le même sens, **le Secrétaire Permanent** a insisté sur le fait que le pays ne devrait en aucun cas suspendre brutalement les activités de mise en œuvre du projet. De même, les activités relatives à la clôture de la subvention devront s'arrimer avec celles prises en compte par le plan de travail budgétisé au titre de l'accord de financement.

Dans le cadre du plan de travail approuvé par le Fonds Mondial 1 audit annuel a été prévu de 2016 à 2018. Compte tenu du fait que la clôture méthodique de la subvention pourrait nécessiter un audit supplémentaire lié au transfert de compétence de Bénéficiaire Principal, **le Coordonnateur de l'UCP** a souhaité savoir si l'audit de clôture sera effectué en lieu et place de l'audit programmé pour l'exercice 2017.

A ce sujet, **M. Ella de l'OMS** a affirmé qu'en dépit de la programmation d'un audit annuel, le BP sortant à la possibilité de solliciter un audit de passation de charge qui interviendra en anticipation de l'audit de l'année 2017. Sa responsabilité étant entre autre de motiver le choix de cette activité.

Le budget des activités de clôture

Le Bénéficiaire Principal sortant devra fournir un budget détaillé des activités de clôture retenu en prenant soin de le présenter dans le même format que le budget soumis au titre de l'Accord de subvention. Le coût des activités figurants à ce budget devra être réduit autant que possible.

L'inventaire de l'ensemble des produits de santé.

Le Bénéficiaire Principal a l'obligation de faire un inventaire des produits de santé acquis avec les fonds de la subvention qui ne seront probablement pas utilisés avant le 30 octobre 2017. Cet inventaire devra clairement lister l'ensemble des produits et préciser leurs délais d'utilisation. Telle que suggéré par le Fonds Mondial, le Bénéficiaire Principal sortant pourra faire certifier cette inventaire par la Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP) ou l'Office Pharmaceutique National (OPN).

L'inventaire des actifs non monétaires.

L'inventaire des actifs non monétaires prend en compte les véhicules, les biens d'équipements et structures achetés dans le cadre de la mise en œuvre avec les fonds de la subvention.

Le plan d'utilisation, de cession ou d'aliénation des produits de santé et des actifs non monétaires

Ce plan devra décrire de quelle manière seront employés les actifs après la date du 30 octobre 2017. Compte tenu de ce que le contexte actuel fait référence à un transfert de compétence et non à une

clôture finale de subvention, les biens en possession de l'UCP seront transférés au nouveau Récipiendaire Principal. Ce dernier aura la responsabilité de les utiliser ou les céder aux Sous Bénéficiaires impliqués dans la mise en œuvre du projet TB.

L'état estimatif du solde de trésorerie au 30 octobre 2017

Le Bénéficiaire Principal sortant devra présenter le solde estimative de la trésorerie. Celui-ci devra inclure les intérêts générés par les fonds de la subvention, provenant soit de la vente de médicaments, des gains de change ou de remboursement fiscaux. Le solde à transférer au nouveau Récipiendaire Principal devra également être présenté déduction faite du montant des activités en instances de paiement.

Le plan de tenu des livres comptables et des registres du programme sur 7 ans

Le Bénéficiaire Principal devra s'assurer de la conservation des livres comptables et registres du projet pendant une durée de 7 ans pour permettre au Fonds Mondial de les consulter en cas de nécessité. Les documents du projet devront être conservés aussi bien sous formes physique que sous format informatique. A cet effet, il a été indiqué que le Programme Tuberculose (PNLT) pourrait être le lieu de tenu des rapports techniques et documents financiers relatifs à la mise en œuvre du projet Fonds Mondial.

Pour conclure à l'analyse du contenu de la lettre du Fonds Mondial, **le Président du CCM** a rappelé à l'équipe de l'UCP la nécessité de se mettre à l'ouvrage dans les meilleurs délais, en associant le CCM en cas d'incompréhension. Il s'est par ailleurs dit disposé à mettre à disposition aussi bien les locaux l'instance de coordination, que l'expertise de ses membres en vue de contribuer au respect des exigences que requiert une clôture méthodique de la subvention Tuberculose. Définissant comme prioritaire l'identification des activités de clôture, il a à cet effet suggéré aux membres de l'UCP de se concerter dans les tous prochain jours en vue de sélectionner et budgétiser les activités les plus pertinentes qui pourront être mise en œuvre dans ce cadre.

Compte tenu de l'importance de s'enquérir de l'évolution du travail à réaliser par l'équipe du BP sortant, **le Secrétaire Permanent** a proposé que soit tenu des rencontres hebdomadaire avec le Comité de Suivi Stratégique en vue de soutenir les efforts de cette équipe démobilisée et en sous effectif.

Démarrée à 10h, la séance a été levée à 12h25

Fait à Libreville le **30 JUIN 2017**

Le Président

P.O. Secretaire Permanent



Pasteur Gaspard OBIANG